

ASSEMBLÉE NATIONALE30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 31892 à 31913

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« L'examen du présent projet de loi est suspendu jusqu'à ce que les conclusions d'un rapport contradictoire commandé par le Ministre en charge de l'énergie sur la faisabilité d'une fusion des établissements publics Électricité de France et Gaz de France soient rendues publiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de suspendre l'examen du présent projet de loi dans l'attente de la remise des conclusions de l'audit commandé par le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 31892 de M. Daniel Paul
Adt n° 31893 de M. Asensi
Adt n° 31894 de M. Biessy
Adt n° 31895 de M. Bocquet
Adt n° 31896 de M. Braouezec
Adt n° 31897 de M. Brard
Adt n° 31898 de M. Brunhes
Adt n° 31899 de Mme Buffet
Adt n° 31900 de M. Chassaigne
Adt n° 31901 de M. Desallangre
Adt n° 31902 de M. Dutoit
Adt n° 31903 de Mme Fraysse
Adt n° 31904 de M. Gérin
Adt n° 31905 de M. Goldberg
Adt n° 31906 de M. Gremetz
Adt n° 31907 de M. Hage
Adt n° 31908 de Mme Jacquaint
Adt n° 31909 de Mme Jambu
Adt n° 31910 de M. Lefort
Adt n° 31911 de M. Liberti
Adt n° 31912 de M. Sandrier
Adt n° 31913 de M. Vaxès